

ractère général, tous les documents devraient être réunis, classifiés et accessibles, de sorte qu'en faisant le moins de frais possible, les personnes qui désirent étudier les documents relatifs à l'histoire de l'Amérique Britannique du Nord, pourraient faire cette étude, sans être obligées à des voyages longs et ennuyeux à la recherche des renseignements dont elles ont besoin. D'autre part, les archives de chaque province étant en la possession du gouvernement local, se trouvent à la disposition des personnes qui ne veulent faire que des recherches spéciales.

Mais il y a un autre objet encore plus important. Le fait d'avoir des duplicata des archives est une garantie sérieuse contre la perte totale des documents en cas d'incendie. L'expérience, en Canada tout comme ailleurs, a fait connaître les risques auxquels on est exposé en pareil cas : on a perdu des documents qui ne pourront jamais être remplacés, et il semble presque impossible de réunir même les archives imprimées de l'histoire des provinces qui ont été détruites par le feu. Dans l'incendie de la Chambre d'Assemblée, à Montréal, en 1849, disparurent toutes les archives imprimées et manuscrites que possédaient la bibliothèque et les départements installés dans l'édifice. Ce n'est qu'au prix de nombreuses démarches et en faisant appel à la générosité des personnes qui possédaient des collections de documents imprimés que l'on put se procurer des exemplaires isolés de ces volumes pour la bibliothèque du parlement. La destruction des édifices publics à Frédéricton, Nouveau-Brunswick, de la douane et du palais de justice, à Québec, sont d'autres exemples du danger signalé ici. La perte de documents imprimés est très grave ; mais il n'est pas besoin de dire combien est plus grave encore la destruction de manuscrits dont il n'existe pas de copies. Un fait récemment signalé à mon attention et relatif à l'incendie de la douane de Québec, fera voir que, même avec des dédicata, on n'est pas à l'abri des risques.

Le 22 juin dernier, M. J. W. Dunscomb, percepteur de la douane à Québec, m'écrivit au sujet de certains documents dont il pensait qu'il serait bon de se procurer des copies. Je prends la liberté de reproduire ici la partie de sa correspondance qui a trait à ces documents, car elle explique ce qu'ils sont devenus :—

“ La statistique du commerce du Canada et l'histoire de la douane de Québec depuis la cession du pays, en 1759, jusqu'en 1791, date à laquelle la province de Québec fut partagée en deux provinces, le Haut et le Bas-Canada, et jusqu'à l'Union du Haut et du Bas-Canada, en 1841, couvrent une époque très intéressante des annales des origines du commerce dans le pays.

“ Je fus nommé percepteur des douanes à ce port en 1851 et trouvai tous les vieux registres et papiers dans un état de désordre et de confusion. La douane avait été transférée d'un édifice à l'autre, et celui qu'elle occupait en 1851 était comble, petit et incommode, de sorte qu'il était presque impossible de tenir en ordre les papiers accumulés.

“ La nouvelle douane fut commencée en 1857, et l'édifice me fut livré, pour y transférer les bureaux, en 1860. Me trouvant avec beaucoup d'espace dans un édifice admirablement divisé, je commençai à m'occuper des vieilles archives, et avec l'aide de coopérateurs intelligents et zélés, je classifiai une masse de manuscrits relatifs au personnel de l'établissement, aux importations et exportations et au commerce maritime.

“ Les anciens ordres et lettres de l'honorable bureau des douanes (B.O.) étaient curieux, en ce qu'ils indiquaient l'opinion que l'on avait alors du monde commercial des colonies, opinion très analogue à celle qui existe aujourd'hui à ce sujet en Espagne. Dans la liste du personnel, on trouvait les noms de représentants de familles anglaises, irlandaises et écossaises aujourd'hui déchues, des représentants de l'armée et de la marine, des agents d'élections parlementaires, et même des célébrités des champs de courses.

“ En septembre 1864, l'édifice brûla et je perdis plusieurs documents et papiers ; les vieilles archives et les catalogues que j'en avais fait dresser, furent également détruits.

“ Mais, à cette époque, il était de règle d'envoyer chaque document au bureau des douanes de Londres, et je suis persuadé que tous les documents perdus à Québec ont été soigneusement conservés au musée de la douane de Londres. Le changement